

Même si des mesures dérogent à ces obligations et principes de base, elles ne seront pas nécessairement incompatibles avec nos accords commerciaux. Cette possibilité est attribuable aux diverses exemptions et exceptions qui, dans de nombreuses circonstances, excluent les municipalités du champ d'application de ces ententes. Cet aspect est traité plus en détail ci-dessous.

Accords les plus susceptibles d'intéresser les municipalités : l'AGCS et l'ALENA

Le guide en ligne explique en détail plusieurs accords pouvant s'appliquer aux municipalités, mais s'attarde davantage à l'AGCS et aux chapitres de l'ALENA qui touchent aux services et aux investissements. Ceux-ci englobent les dispositions les plus susceptibles de s'appliquer. Ainsi, ils retiennent particulièrement l'attention dans le présent livret.

Il faut noter néanmoins que le guide en ligne explique aussi en détail d'autres accords de l'OMC, dont l'Accord sur les obstacles techniques au commerce et l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires. Les lecteurs sont invités à consulter le guide en ligne pour obtenir plus de renseignements sur l'application possible de ces autres accords.